

CONVOCAATION POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 16 Janvier 2023 à 18h30

A l'école maternelle PICASSO, 9 rue Clémenceau,

« Salle d'évolution », située au rez-de-jardin (accessible depuis la rue du Moulin)

La séance sera diffusée en direct sur le Facebook de la Ville. Un lien sera également disponible sur le site internet de la Ville de Sierentz (www.sierentz.fr)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2022
2. Affaires financières
 - 2.1 Affectation de dépenses
 - 2.2 Suppression du caractère obligatoire reversement produit communal de la taxe d'aménagement à l'EPCI Reversement d'une part du produit de la Taxe d'aménagement perçue par la commune à Saint-Louis Agglomération – Modification/Abrogation de la délibération n°2022-147 du 21 septembre 2022 suite au revirement de la loi sur l'obligation de reversement
3. Personnel – tableau des effectifs
 - 3.1 Création de poste
 - 3.1.1 Adjoint d'Animation territorial
4. Motion concernant la préservation du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux sous la dénomination plus commune de « Brigades Verte d'Alsace »
5. Communications informations
 - 5.1 Compétences déléguées
 - 5.2 Divers-Décisions

Sierentz, le 10 janvier 2023

Le Maire,
Pascal TURRI

